

STYLES ARCHITECTS

MAR-

GUIDE DE RECOMMANDATIONS

SEIL-

LE

CAMPUS
SCIENTIFIQUE DE
LUMINY

Ce guide de recommandations a été conçu et rédigé par Maurice Culot et Jean-Paul Midant (styles.architects@wanadoo.fr et jeanpaul.midant@gmail.com)

Secrétariat de rédaction et maquette : Angèle Denoyelle

Commande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - Direction générale pour la recherche et l'innovation

Pilotage de l'étude : service des grands projets immobiliers, Alain Neveü, chef de service ; Florence Kohler, conseillère campus

Ce guide de recommandations avec son introduction correspond au rendu de la prestation 2 de la mission 2, et se situe dans le prolongement de l'inventaire et de l'historique du site déjà réalisés.

En annexe de la version papier, on trouvera sa transcription en PDF sur un CD Rom, ainsi que sa version Power Point permettant une utilisation facile sur support numérique.

La mise au point du guide de recommandations avec les partenaires a parfois entraîné le réajustement des fiches et des cartes de la partie Inventaire, rendue précédemment. Une version PDF avec ces modifications est incluse.

L'équipe adresse ses remerciements à Mr Jacques Baratti, chargé de mission Opération Campus.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS	4
LES 4 POINTS FORTS DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE SUR LE CAMPUS DE MARSEILLE LUMINY	5
POUR UNE STRATÉGIE DE REDÉCOUVERTE, PRÉSERVATION, ÉVOLUTION ET MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS OU ENSEMBLES FONDANT LA VALEUR PATRIMONIALE DU CAMPUS. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	6
HUIT BÂTIMENTS ET ENSEMBLES ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS REMARQUABLES	7
CARTES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DES ENSEMBLES URBAINS, ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS	8
LES BÂTIMENTS REMARQUABLES - DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS	10
LES ENSEMBLES URBAINS, ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS REMARQUABLES - DESCRIPTION ET RECOMMANDATIONS	22

PRÉSENTATION DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Dans son introduction, ce guide est une synthèse des analyses et discussions entre partenaires visant à identifier les fondements de la valeur patrimoniale qui peut être attachée au campus de Marseille-Luminy. Il introduit les éléments d'une stratégie de redécouverte, préservation, évolution et mise en valeur des éléments ou ensembles bâtis et paysagers distingués comme remarquables. Ceci dans la perspective d'une intervention lourde, à court et moyen terme, sur le site.

Ont ensuite été élaborées des recommandations visant à retrouver ou préserver, ou conforter ou réinterpréter les éléments ou ensembles retenus, à l'attention des groupements candidats aux contrats de partenariats public privé à passer dans le cadre de l'Opération Campus, ainsi que des maîtres d'œuvre qui interviendront sur les bâtiments ou les espaces extérieurs.

LES 4 POINTS FORTS DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE SUR LE CAMPUS DE MARSEILLE LUMINY

- Le campus universitaire de Marseille Luminy, est situé dans un milieu exceptionnel, aux abords immédiats du premier parc naturel national péri-urbain jamais créé en France, à la fois terrestre et marin, qui devrait voir le jour en avril 2012 (le parc national des Calanques).
- Au cœur du campus, l'ancienne bastide de Luminy, avec son parc attenant, est le premier des témoignages historiques de l'occupation de l'endroit (à cet emplacement s'installe au XIIIe siècle l'abbaye du Mont de Sion). Aujourd'hui Centre International de Rencontres Mathématiques, le lieu est consacré à la recherche, c'est une Unité Mixte de Service (UMS 822), placée sous la responsabilité conjointe du CNRS et de la SMF (Société Mathématique de France). Y sont organisés colloques et écoles d'été.
- Le campus scientifique de Marseille-Luminy est le dernier né des 9 campus étudiés (le chantier s'engage en 1963). Son architecture est celle où la rationalisation a été la plus poussée.
- Le patrimoine architectural du campus se partage entre éléments très anciens (portail du XVIe siècle dans le parc du domaine de Luminy), et bâtiments des années 1960. Parmi ces derniers, l'ancien restaurant universitaire, remplacé il y a quelques années par un nouvel équipement, est désaffecté. Sa forme hexagonale et son organisation intérieure permettent d'envisager une nouvelle programmation et un projet de réhabilitation de grande qualité.

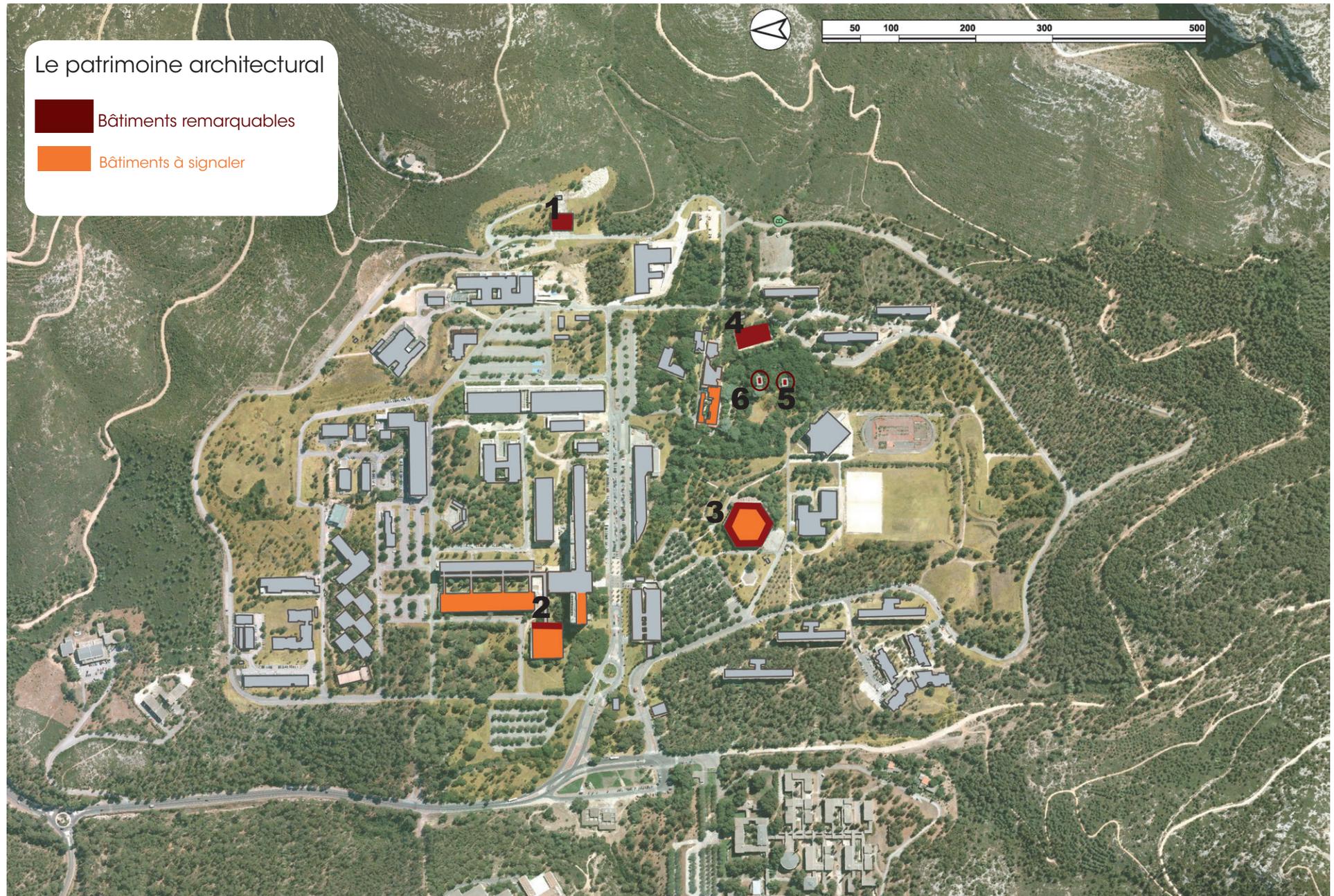
POUR UNE STRATÉGIE DE REDÉCOUVERTE, PRÉSERVATION, ÉVOLUTION ET MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS OU ENSEMBLES FONDANT LA VALEUR PATRIMONIALE DU CAMPUS. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Les responsables du site devront s'interroger sur la création un mode de gestion collective de l'ensemble des espaces publics et des bâtiments, de manière à assurer un entretien régulier et cohérent des espaces, pour leur conférer un caractère homogène (éclairage, signalétique, plantations), et mener une réelle politique en matière de mise en valeur du patrimoine.
- Il est recommandé que l'ancien restaurant universitaire, la chaufferie, le parc du château de Luminy et les constructions qui s'y trouvent considérés comme remarquables (en rouge sur les cartes annexées) fassent l'objet d'une étude historique préalable à leur transformation lourde. Cette étude pourrait être confiée à un professionnel reconnu, historien ou architecte titulaire du DSA Architecture et Patrimoine ou ancien élève de l'école de Chaillot, voire paysagiste DPLG. Celui-ci s'attachera à rechercher les plans d'origine, à dresser un récapitulatif des transformations déjà opérées, à fournir une étude documentaire sur les chantiers déjà menés, à déterminer les matériaux et mises en œuvre employées jusqu'alors, à rechercher les couleurs d'origine et, d'une manière générale, à rassembler tous les témoignages sur la situation passé et présente du bâtiment pouvant servir le projet futur. Cette réflexion bénéficiera de l'inventaire du patrimoine architectural déjà réalisé d'une manière globale sur le campus et s'inscrira dans le prolongement de ce guide de recommandations.
- Tous les bâtiments (en orange sur la carte annexée) et ensembles architecturaux et paysagers signalés (dont le périmètre est repéré aussi en orange sur une deuxième carte associée à la première) possèdent une qualité particulière. Ou bien cette qualité n'a pas été aussi marquée dès l'origine que celle des bâtiments et ensembles jugés aujourd'hui remarquables, ou bien ces bâtiments et ensembles signalés ont été transformés ou défigurés au fil du temps ; si bien qu'ils ne représentent plus aujourd'hui des éléments remarquables du patrimoine architectural, urbain et paysager des campus. Considérant néanmoins leur fort potentiel au sein d'un projet global de mise en valeur, il est demandé aux équipes de créateurs devant intervenir sur ceux-ci, de prendre en compte leur signification et leur forme première dans leur propre projet.
- Dans le cadre des projets de PPP, il est possible et souhaitable de prévoir aux cahiers des charges au même titre que le souci porté sur le patrimoine immobilier, l'enrichissement du parc des œuvres d'art réalisées au titre du 1% artistique. Ce 1% pouvant recouvrir des interventions du type création de mobilier, mise en place de bassins et de fontaines, signalétique, intervention sur le paysage, sur la lumière, dispositifs acoustiques, etc... De cette manière, le campus confortera son rôle patrimonial en apportant à ses usagers la jouissance d'œuvres échappant à la stricte logique fonctionnelle du programme initial, en développant un véritable confort, tant visuel, qu'intellectuel. La gestion de ces oeuvres comme un ensemble cohérent dont certaines seront déjà en place depuis plusieurs générations, confortera l'image d'un campus soucieux à la fois de son patrimoine et de la création contemporaine, et pourra susciter l'organisation de visites, conférences et autres événements en liaison avec l'architecture et le paysage.
- La mise aux normes (isolation, réduction de la consommation énergétique) des bâtiments dits remarquables ne pourra certainement jamais atteindre le niveau requis pour les bâtiments courants. Il est donc vivement conseillé d'appliquer la stratégie déjà utilisée sur le campus de Grenoble Saint-Martin d'Hères-Gieres, à savoir viser un objectif global, en acceptant que certains bâtiments soient moins performants. On recherchera donc un quotient moyen pour l'ensemble des édifices du campus et non la performance de chaque bâtiment pris séparément.

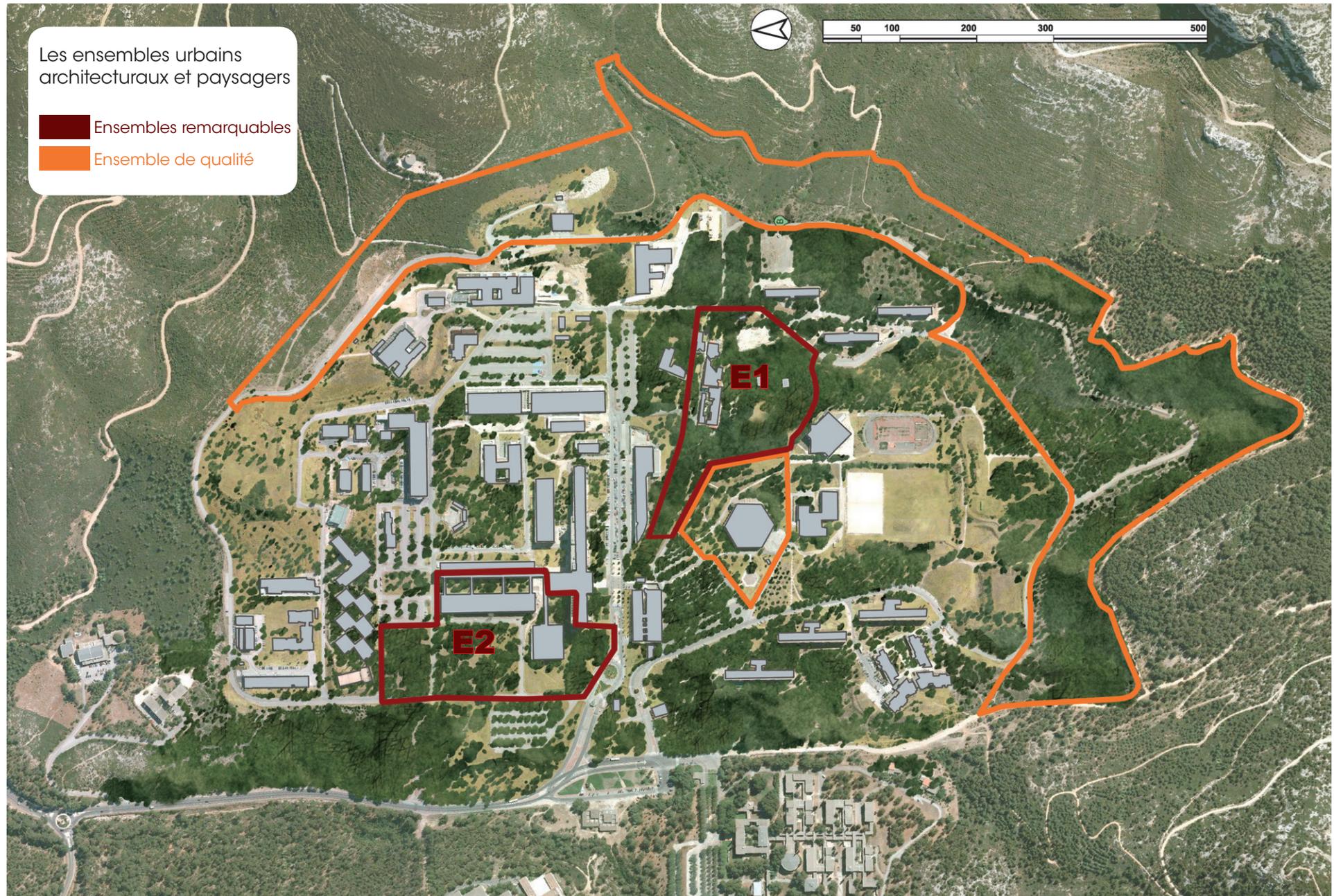
HUIT BÂTIMENTS ET ENSEMBLES ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS REMARQUABLES

- Les travaux préliminaires d'inventaire ont permis dans chacun des sites étudiés de distinguer des bâtiments ainsi que des ensembles architecturaux et paysagers. Ceux-ci ont été sélectionnés dans un premier temps en fonction des critères suivants : emplacement sur le campus, usage, nature du programme, personnalité du maître d'œuvre, écart entre état d'origine et état de conservation actuel, nature des éventuelles transformations déjà opérées, capacité à supporter des transformations à l'avenir (voir les fiches intégrées au livret précédent intitulé Inventaire du patrimoine architectural et paysager).
- Dans ce premier inventaire, à l'aide de ces critères, les bâtiments et les ensembles ont été classés en trois catégories : remarquables, de qualité, courants ou banals.
- Dans la phase de réflexion dont ce guide est la synthèse, le jugement sur l'architecture des édifices et sur les paysages a pu être apprécié ensuite avec le recul d'une analyse fondée sur l'étude de huit autres campus répartis sur le territoire national, aménagés à la même époque par d'autres architectes, urbanistes, voire paysagistes. Ont été alors distinguées les caractéristiques du site de Marseille-Luminy (les points forts énoncés précédemment) au regard des exemples comparables et des concordances entre solutions de transformations adoptées ailleurs et dans le temps pour les mêmes types de programmes ou de situations.
- Le choix des édifices ainsi que des ensembles architecturaux et paysagers remarquables a alors été fixé. Ce sont d'abord eux qui devront faire patrimoine sur le campus dans les quelques années à venir. Le souci a été de sélectionner les exemples les moins contestables, notamment pour les non spécialistes, sachant que ces bâtiments et ces paysages seront aussi les outils pour la mise en valeur d'éléments moins repérables qui possèdent un réel caractère, sans avoir acquis aujourd'hui une très forte identité.
- Pour les bâtiments remarquables des années 1960, plutôt que de proposer dès maintenant l'évolution des documents d'urbanisme et plus encore des protections au titre des monuments historiques, nous suggérons qu'ils puissent d'abord faire l'objet d'un examen du groupe d'experts rassemblé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (du Ministère de la culture et communication) pour qu'ils puissent être éventuellement labellisés « Patrimoine du XXe siècle ». Il s'agira d'un pas non négligeable, et d'une ouverture à la discussion notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France. Cette labellisation qui n'entraîne pas de servitude de protection réglementaire, pourra permettre d'intégrer la mise en valeur de ces bâtiments dans le champ des actions locales et régionales, au sein d'un réseau déjà constitué, pour échanger expériences et compétences.
- Pour les ensembles paysagers, nous recommandons qu'ils soient considérés au titre du PLU dans les catégories qui permettent leur préservation, ce qui est déjà le cas pour certains d'entre eux. Dans l'attente d'éventuelles modifications, nous demandons dans les prochaines années de les respecter selon le périmètre et le descriptif que nous avons donnés.
- Un cas est exceptionnel à Luminy. Dans le parc de l'ancienne bastide, les vestiges d'un portail Renaissance mérite une protection au titre des Monuments Historiques vu sa rareté dans la région, et sa qualité plastique. Sa dégradation et les réparations de fortune qui y ont été faites ces dernières années doivent aujourd'hui cesser et faire place à une attention beaucoup plus forte. La négociation avec le STAP d'un Périmètre de Protection Aménagé, paraît ici appropriée, et pourra être demandée lors de la mise en œuvre du dossier de protection.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



LES ENSEMBLES URBAINS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS



1 - CHAUFFERIE - RENÉ EGGER, ARCHITECTE EN CHEF

(voir Fiche n°01 de l'inventaire)

DESCRIPTION



La chaufferie fait partie des quatre premiers bâtiments construits sur le site avec la conciergerie, et la propédeutique (immeuble des travaux pratiques et de recherche et barre de six amphithéâtres, avec salles de cours et d'interrogation). Elle est installée à flanc de colline, à l'est. Deux voies la desservent : une voie haute pour le combustible, et une voie basse pour le matériel. L'édifice est complètement intégré dans le site pour sa partie arrière, tandis que sa façade avant repose sur un portique de béton, dont la partie inférieure forme abri. La façade principale de la chaufferie est opaque dans la partie supérieure et le remplissage de la structure de béton est décoré de compositions géométriques peintes d'après un projet de Victor Vasarely. Sa situation dominante a entraîné l'aménagement, sur une partie de son toit, d'un panorama équipé de garde-corps, d'où s'étend une vue sur tout le site universitaire.

RECOMMANDATIONS



- La mise aux normes et les éventuelles transformations lourdes sur le bâtiment respecteront la volumétrie actuelle de la chaufferie, son portique avant, la fresque d'après Vasarely et sa terrasse supérieure accessible.
- Un aménagement avec table d'orientation, bancs, ... pourrait être utilement mis en place sur/ou à proximité de la terrasse d'où l'on a un point de vue général sur le campus et le parc national.

1 - CHAUFFERIE

PHOTOGRAPHIES



2 - FAÇADE EST DE LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES (voir Fiche n°10 de l'inventaire)

RENÉ EGGER, ARCHITECTE EN CHEF, DIDIER CHAUSSAT ET ATTILA CALOUST, ARCHITECTES

DESCRIPTION



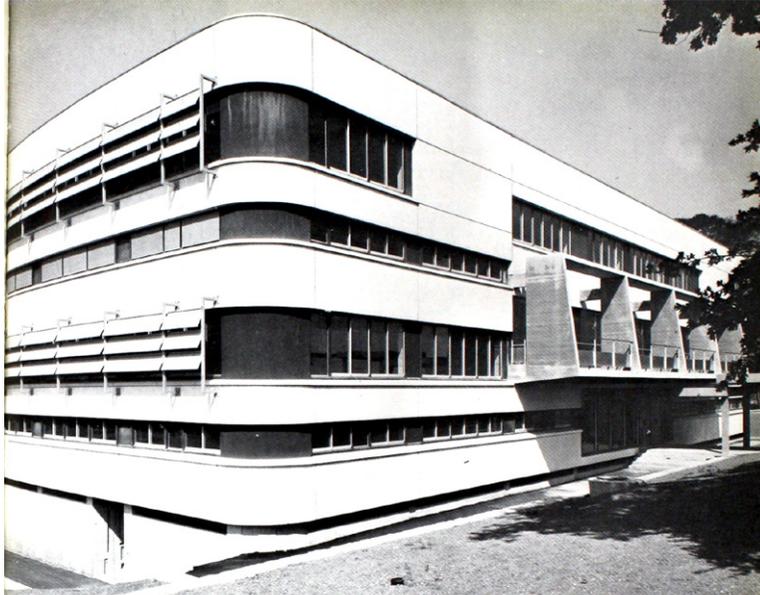
Cette bibliothèque construite à partir de 1967 fait partie d'un ensemble de cinq bibliothèques dont les études ont été conduites en vue d'un essai de standardisation des services. Trois de ses façades ont été traitées avec plus ou moins de soin ; le quatrième côté à l'ouest, où devait ultérieurement être accolée une extension, ayant été délaissé. Le bâtiment comprend un rez-de-chaussée bas partiel (qui n'a pas été jusqu'à présent aménagé), un rez-de-chaussée haut, un entresol (à l'origine salle de culture générale), un premier étage et l'appartement du chef d'établissement sur la terrasse. Le plan du bâtiment est carré, conçu sur une trame carrée de 5,25m sur 5,25m, réalisé avec une ossature en béton armé, avec des planchers en dalles épaisses, doublé d'un faux plafond en tôle perforée acoustique. Les façades sont réalisées en agglomérés isothermes ; la plupart des sols ont reçu un revêtement plastique. D'une manière générale, tous les éléments fonctionnels et organiques tels que les

retombées de poutres en béton armé, les gaines de soufflage de l'air chaud, l'éclairage artificiel sous forme de rampes continues, ont délibérément été laissés apparents. Au premier étage, deux salles de lecture et de travail de 250 places sont orientées au nord et au sud. Afin de contrôler l'ensoleillement, et pour faire des économies, seule la façade au sud est munie de brise-soleils à lames en aluminium pour les baies du rez-de-chaussée haut et le premier étage. La façade nord, elle, est laissée sans protection. Quelques travaux pour l'amélioration du confort ont depuis été réalisés à l'intérieur, dont des cloisonnements qui ne sont pas du plus bel effet. Tout se ressent de la volonté de construire ici sans aucun luxe selon un diagramme fonctionnel et la composition architecturale en pâtre ; sauf pour la façade à l'est, avec sa loggia de béton armé dans l'axe de l'entrée principale, au débouché du portique qui relie la bibliothèque aux départements de la faculté.

2 - FAÇADE EST DE LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES

RENÉ EGGER, ARCHITECTE EN CHEF, DIDIER CHAUSSAT ET ATILA CALOUST, ARCHITECTES

RECOMMANDATIONS



- Dans le cas d'une transformation ou d'une extension de la bibliothèque, on devra conserver la façade est, qui ouvre sur le portique la reliant à l'ensemble universitaire et la restaurer à l'identique tant dans les tons d'origine que le dessin de la menuiserie. Le nouveau bâtiment devra s'inscrire dans une même volumétrie et dans la mesure du possible respecter le carré comme une forme génératrice.

3 - RESTAURANT UNIVERSITAIRE «L'HEXAGONE» - RENÉ EGGER, ARCHITECTE EN CHEF, JACQUES BERTHELOT ET CHRISTIAN PICHOUX, ARCHITECTES (voir Fiche n°14 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Parmi les programmes de construction dans les campus universitaires, celui du restaurant est, d'une manière générale, sans doute celui où les architectes ont eu à cœur de montrer leur capacité créative. Un nombre non négligeable de ces établissements adopte une organisation centripète qui dégage en périphérie de la zone centrale de service une surface occupée par les tables, et offre ainsi une vue sur le paysage environnant. Conçu selon ce principe, l'ancien restaurant universitaire de Marseille-Luminy est de plan hexagonal, et la plus grande partie de son étage supérieur ouvre sur le paysage à 360 degrés. Ce luxe d'espace est pourtant soumis à des conditions économiques de réalisation très contraignantes si bien que tout le savoir faire du maître d'œuvre est ici convoqué pour pallier le manque de moyens. Le dessin de la structure béton, qui est laissée apparente (aucun doublage, pas de faux-plafond), est fondamental pour donner au bâtiment son impact esthétique. La répétition d'une même travée assure le rythme des six façades identiques dans la partie haute. Sous le portique, deux niveaux bas viennent s'insérer en retrait pour cacher leurs façades rideaux en métal et les accès qui nuisent à la régularité. Au-dessus du portique en béton, chaque tête de poutre se prolonge en saillie au dessus d'un pilier fuselé, et deux grands éléments verticaux en oblique tenu par un écran frontal forment brise-soleil. En sous face du portique, et plus haut à l'intérieur, les caissons triangulaires du plafond de la grande salle déterminés par la poutraison en diagonale sont peints avec une couleur différente et éclatante. C'est le seul élément décoratif, mais son efficacité visuelle est redoutable par le jeu de la répétition et de l'alternance de coloris.

RECOMMANDATIONS



- Le bâtiment a été squatté et n'a jamais été nettoyé après le départ de ses hôtes indésirables. Si bien qu'il paraît en plus mauvais état qu'il n'est en réalité. Son plan et la présence d'un plateau supérieur qui offre une vision panoramique sur le campus permet d'envisager une réhabilitation au fort potentiel de réussite. Les circulations verticales paraissent néanmoins devoir être entièrement revues et corrigées.
- Toute transformation lourde devra se contenir à l'intérieur du volume aujourd'hui défini par l'actuelle structure en béton armé.
- Le dessin du système d'attache des parois de verre à l'étage supérieur devra faire l'objet d'un soin particulier pour être dans la continuité esthétique du profil de la travée de béton en façade et du système qui prolonge la poutraison diagonale à l'extérieur du bâtiment.
- On évitera tout doublage du plafond de la salle supérieure pour laisser visible le système de caissons triangulaire formé par les poutres.

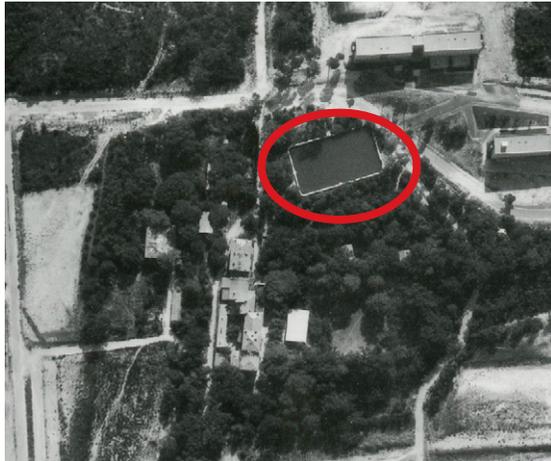
3 - RESTAURANT UNIVERSITAIRE «L'HEXAGONE»

PHOTOGRAPHIES



4 - BASSIN - RÉSERVOIR (voir Fiche n°20 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Le bassin-réservoir est un élément clé pour comprendre le fonctionnement initial du site de Marseille-Luminy. Le domaine agricole, le « château » et son parc ont été aménagés au fond d'une cuvette définie par les monts de la Gineste et Puget à l'est, de Luminy à l'ouest ; au sud, le col de Sugiton relie cette cuvette à la calanque éponyme. Le dernier propriétaire privé de l'ensemble a remis en valeur le domaine dans les années 1920, veillant à bien l'équiper en eau. Restauré à cette époque et vraisemblablement agrandi, le bassin-réservoir, encore visible mais récemment comblé de terre, à l'est de sa résidence (aujourd'hui le Centre International de Rencontres en Mathématiques), permettait l'arrosage du parc au sud de la maison. Il permettait aussi l'irrigation de terres agricoles situées en contrebas au nord et servait de bassin de rétention bien utile en cas d'incendie. Des documents d'archives récents estiment sa capacité à 100 000 m³. Dans les années 1960, lors de la construction du campus, il constituait un élément fondamental du dispositif de sécurité préservant l'espace boisé environnant. Aujourd'hui de nombreux vestiges du mur de soutènement par endroit en pierres de taille, par endroit en béton, indiquent sa présence. Des goulottes repérables en contrebas dans le parc de la bastide indiquent toujours la présence du réseau d'irrigation.

RECOMMANDATIONS

- A l'heure où les préoccupations écologiques semblent être prises au sérieux, aussi bien que les risques naturels (orages et incendies), le comblement de ce bassin, à première vue, est une bizarrerie. On devra lancer une étude sur les eaux de ruissellement et faisant l'inventaire des équipements en eau existants, sources, forages et réseaux, décrivant leurs modes de fonctionnement initiaux, en estimant leurs possibilités de réutilisation après restauration.
- On étudiera particulièrement la possibilité de dégager les remblais et le réemploi du bassin-réservoir en incluant son indéniable valeur historique sur le site

4 - BASSIN - RÉSERVOIR

PHOTOGRAPHIES



5 - PORTAIL RENAISSANCE - ANCIEN BILLARD (voir Fiche n°19 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Un portail d'époque Renaissance sert aujourd'hui de décoration à l'entrée d'une salle de cours isolée au sud est du parc de la bastide, environ à deux cent mètres du bâtiment principal. Cette salle est repérée sur un plan des années 1920 comme la salle de billard du propriétaire. En ce qui concerne le portail, il semble remonter aux premières décennies du XVIe siècle et il constitue dans la région un des rares témoignages de l'architecture de cette époque.

RECOMMANDATIONS



- Malgré sa taille réduite et son réemploi, pour le moins pittoresque, ce portail doit être considéré comme un élément important du patrimoine local. Une étude historique de l'ensemble des constructions toujours visibles de l'ancien domaine de Luminy devra être commandée afin de documenter précisément ce monument, comme le bassin-réservoir, le réseau d'irrigation, les éléments de rocaille et de ciments pierre disséminés dans le parc, le chalet-maison du jardinier...
- Le portail a récemment souffert du remplacement d'un fragment de corniche refait en ciment. Ce fragment sculpté de belle facture gisait encore à terre l'an passé et a disparu entre 2010 et 2011. D'autres éléments de pierre sculptée doivent être remplacés et ces travaux devront se faire à l'avenir dans les règles de l'art.
- Pour toute intervention sur ce monument, y compris son entretien, on devra faire appel à un maître d'œuvre spécialisé, architecte titulaire d'un DSA Architecture et Patrimoine ou diplômé de l'école de Chaillot.
- La protection au titre des Monuments Historiques devra être demandée. Un Périmètre de Protection Adapté (PPA) sera associé au dossier de protection lors de son examen par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. Pour ce faire, on prendra l'attache de l'Architecte des Bâtiments de France.

5 - PORTAIL RENAISSANCE - ANCIEN BILLARD

PHOTOGRAPHIES



6 - CHALET- MAISON DU JARDINIER (voir Fiche n°21 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Identifiée sur un plan des années 1920 comme la maison du jardinier, ce petit édifice est situé dans le parc de l'ancienne bastide (aujourd'hui CIRM). Dans un état à demi ruiné, il est temps de penser à son réemploi et à sa réhabilitation avant qu'il ne soit trop tard. Son architecture s'inspire du chalet, selon une mode diffusée dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Ses éléments de bois découpé laissent à penser que sa construction remonte à la fin des années 1860, et aux années 1870, plus précisément à la suite de l'Exposition Universelle de Paris en 1867 qui vit le point de départ de la diffusion de nouvelles scies permettant la diffusion de ce type d'ornementation.

RECOMMANDATIONS



- Un projet de réutilisation devra être monté dans les plus brefs délais, condition du sauvetage de cet élément du patrimoine du site de Marseille-Luminy.
- Compte tenu de son degré de complexité et de sa taille réduite, on devra confier le projet et le chantier à un maître d'œuvre spécialisé, architecte titulaire du DSA Architecture et Patrimoine ou diplômé de l'école de Chaillot.
- Le projet devra reposer sur une étude historique rassemblant tous les éléments susceptibles de documenter cette construction et dans le cadre d'une étude plus vaste portant sur la totalité des constructions et des équipements de l'ancien domaine de Luminy (bassin-réservoir, portail Renaissance, bâtiments et parc de l'ancienne bastide).

6 - CHALET - MAISON DU JARDINIER

PHOTOGRAPHIES



E1 - PARC DE L'ANCIENNE BASTIDE

(voir Fiche E01 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Le Centre International de Recherches Mathématiques est maintenant installé dans l'ancienne bastide restaurée, appelée château de Luminy. Le parc autour de la bastide abrite les nombreux vestiges d'aménagements sophistiqués réalisés au cours de la deuxième moitié du XIXème siècle et certainement un peu plus tard dans les années 1920. Les fabriques, chalet suisse, arc de triomphe datant du XVIème siècle, les éléments mobiliers en faux bois, les cheminements, l'immense réservoir (ou vivier), les goulottes témoignent de la richesse du parc. Ce dernier se singularise aujourd'hui dans le campus par une végétation, riche en chênes, contrastant avec l'enveloppe végétale périphérique spontanée, laissant supposer, logiquement, que parc et château ont été aménagés dans une zone irriguée ou bénéficiant de sources. Les altérations tiennent à l'abandon d'entretien du domaine, de ses composantes végétales, hydrauliques et architecturales. Le comblement du réservoir irriguant initialement le parc par un réseau de goulottes ou canalisations encore identifiables illustre l'indifférence portée au lieu. Les autres altérations tiennent aux travaux réalisés en périphérie du site qui contribuent à scinder le parc et les circulations originelles. La réutilisation de matériaux anciens (bornes chasse-roues, garde corps) dans de nouveaux usages crée une confusion de lecture.

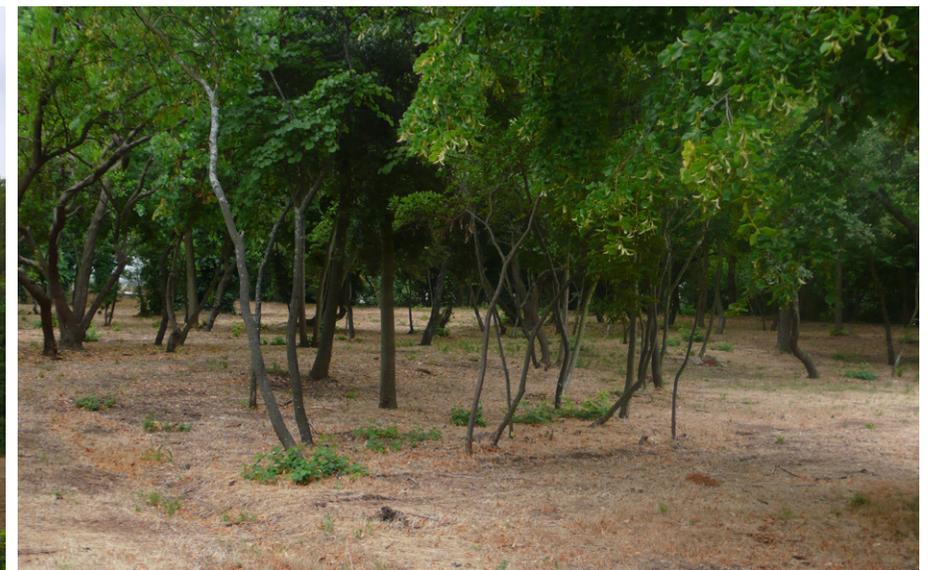
RECOMMANDATIONS



- Cet espace présente une très grande richesse paysagère et architecturale, méconnue, négligée, parfois malmenée. Il apparaît urgent d'envisager une opération d'inventaire des éléments constitutifs du parc en vue de leur préservation. Cet inventaire devra être réalisé par un spécialiste reconnu, paysagiste DPLG.
- La requalification de certaines terrasses situées devant la bastide contribuera également à la valorisation du lieu.
- Le parc s'inscrivant dans un domaine agricole ancien, il apparaît pertinent de dépasser d'une part les limites de l'ancien parc de la bastide, d'autre part d'analyser globalement le fonctionnement historique de l'ancien domaine de Luminy. Ceci afin de mieux intégrer les nouveaux usages périphériques du centre de recherches, notamment les circulations.
- Toute intervention d'envergure sur le parc devra être menée par un paysagiste DPLG spécialiste de l'histoire des jardins.
- L'entretien de ce parc devra à partir d'aujourd'hui inclure la dimension patrimoniale de celui-ci. Il est vivement recommandé de consulter à ce sujet un paysagiste DPLG spécialiste de l'histoire des jardins, pour établir un plan de gestion dans ce sens.

E1 - PARC DE L'ANCIENNE BASTIDE

PHOTOGRAPHIES



E2 - PATIOS ET PINÈDES (voir Fiche E02 de l'inventaire)

DESCRIPTION



Cet ensemble est situé au nord de l'axe est/ouest structurant le campus par une allée de circulation plantée. Il se situe à l'entrée du campus, là où l'on a construit les deux premières tranches du projet. Le TPR1, la barre des amphithéâtres de propédeutique, la bibliothèque universitaire et le hall du TPR2 érigés sur un plan orthonormé délimitent des espaces jardinés parcourus de galeries couvertes reliant entre eux les bâtiments. Ces cours plantées de bouquets d'arbres (cyprès, pins d'Alep principalement, parfois un vieux saule) présentent une qualité réelle de composition. Côté ouest et nord, les bâtiments sont entourés de pelouses plantées de bouquets d'arbres créant une transition avec la route de desserte du campus. Au pied de la bibliothèque au sud, un petite pinède mène aux parkings.

RECOMMANDATIONS



- Protégé de l'intense circulation et du stationnement sauvage, cet ensemble mérite une meilleure gestion et devra faire l'objet d'un inventaire paysager, ainsi que d'un plan cohérent d'entretien. Si les patios présentent une composition soignée en rapport avec le bâti et les galeries couvertes de liaison, des replantations ponctuelles sont à prévoir notamment au sud et à l'ouest de la bibliothèque.
- Une attention doit être portée au mobilier, dont certains éléments en béton préfabriqués d'origine sont encore présents. Il conviendrait d'avoir sur ce point une stratégie cohérente d'enrichissement et d'implantation.

E2 - PATIOS ET PINÈDES

PHOTOGRAPHIES

